



Ville de **MARLES-LES-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**  
**SEANCE DU 25 JUIN 2025**



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 19 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 19 juin 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNÉ Philippe, M. BOBEK Bernard, Mme LOUCHARTE-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. NOWACZYK Freddy, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHEKIE Virginie, Mme CUISINIER-QUEVA Peggy, Mme LIGNIER Irène, Mme VANNECKE Aurélie, Mme ROUSSEL Ghislaine.

Étaient absents représentés : Mme SZCZEPANIAK Caroline (pouvoir donné à Mme DERUELLE Karine), Mme BACHELET Véronique (pouvoir donné à M. ZIOLKOWSKI Félix), Mme LENTWOJT Suzanne (pouvoir donné à Mme LOUCHARTE Christiane), M. BENS Frédéric (pouvoir donné à M. LAISNÉ Philippe), M. LEKKI Christian (pouvoir donné à M. COUVILLERS Nicolas).

Étaient absents non représentés : M. POHIER Jean-Marie, M. MICHALSKI Richard, M. DANDRE Francis, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, M. FIBA Richard.

Soit : 16 présents, 13 absents (dont 5 pouvoirs), soit 21 votants.

Formant la majorité des membres en exercice. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe LAISNÉ a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 03 avril 2025 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25.06.25.07. DU 25 JUIN 2025 PUBLIÉE LE 27 JUIN 2025

**OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2025 AUX ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES**

Monsieur Jean-Marc WATTEL expose au Conseil Municipal les demandes d'attribution de subvention exceptionnelles des associations extérieures et soumet au Conseil Municipal les propositions d'attribution.

Associations	Montant 2025
APEI PAPILLONS BLANCS BETHUNE	150,00 €
VIE LIBRE	150,00 €

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le budget communal 2025 ;

**CONSIDÉRANT** les demandes de subventions exceptionnelles des associations extérieures pour 2025 ;

**CONSIDÉRANT** les propositions d'attributions de subventions exceptionnelles des associations extérieures pour 2025.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc WATTEL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer les subventions exceptionnelles aux associations extérieures pour 2025 conformément au tableau ci-dessus.

**DIT** que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande.

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement de cette subvention.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 25 juin 2025 a été, le 27 juin 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Karine DERUELLE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 27 juin 2025

Le Maire,

Karine DERUELLE